

Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 12 mai 2009 à 9 h à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, messieurs les conseillers Joseph De Sylva, vice-président et Richard Côté et madame la conseillère Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint et André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente, madame la conseillère Denise Laferrière.

CE-2009-746 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 29 AVRIL 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 29 avril 2009 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2009-747*

AMENDEMENT À L'ENTENTE APPROUVÉE LE 3 JUIN 2008 CONCERNANT LE PROJET CÔTEAU ST-GEORGES, PHASES 2 ET 4 ET AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-858 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSONANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-661 en date du 3 juin 2008, approuvait une entente concernant le projet domiciliaire Côteau St-Georges, phases 2 et 4;

CONSIDÉRANT QUE le plan de cadastre de la phase 1 du projet domiciliaire Côteau St-Georges a été changé pour celui préparé par monsieur Hugues St-Pierre en date du 20 avril 2009, dossier 88698, minutes 43905 S;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CM-2008-661 et l'entente intervenue prévoient le remboursement d'une quote-part municipale relative à l'enfouissement des utilités publiques;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels des travaux projetés sont plus élevés que les coûts indiqués à la résolution numéro CM-2008-661 et à l'entente approuvée le 3 juin 2008 et qu'il y a lieu de les amender afin de refléter les coûts projetés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'amendement proposé à l'entente approuvée le 3 juin 2008 concernant le projet Côteau St-Georges, phases 2 et 4 afin de modifier le montant de la quote-part municipale indiquée à l'article 7;
- d'approuver le plan de cadastre préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Hugues St-Pierre, en date du 20 avril 2009, dossier 88698, minutes 43905 S;

- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'amendement à l'entente.

De plus, ce comité modifie sa résolution numéro CE-2008-858 en date du 28 mai 2008 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2008-661 en date du 3 juin 2008 afin d'augmenter le montant remboursable de 205 000 \$ à un total de 640 000 \$, le tout conditionnel à l'approbation, par les autorités compétentes, du règlement numéro 481-2008 et son amendement.

Les fonds à cette fin, au montant de 640 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement numéro 481-1-2008	640 000 \$	Quote-part - Enfouissement des réseaux d'utilités publiques - Projet Côteau St-Georges, phases 2 et 4

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 481-2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-748

<u>SOUMISSION 2009 SP 086 - MARC CLÉROUX CONSTRUCTION INC. - RÉNOVATION DE LA SALLE JEAN-DESPRÉZ - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - 369 101,25 \$</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Marc Cléroux Construction inc., 205, rue Gamelin, Gatineau, Québec, J8Y 1W2 pour la rénovation de la salle Jean-Despréz au montant total de 369 101,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 22 avril 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30447-001-71708	252 751,25 \$	Rénovation de la salle Jean-Despréz et de la bibliothèque d'Aylmer - Salle Jean-
18-90016-001-71709	100 000,00 \$	Despréz Rénovation - Accessibilité universelle
04-13493	16 350,00 \$	 - Jean-Despréz - Travaux TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

AVIS DE CHANGEMENT NUMÉRO 1 AU MONTANT DE 78 651,18 \$ - APPEL D'OFFRES 2008 SP 290 - COÛTS SUPPLÉMENTAIRES ASSOCIÉS À LA FOURNITURE, LIVRAISON ET POUR LA MISE EN SERVICE D'UN CENTRE DE CONTRÔLE DES MOTEURS DANS LE CADRE DU PROJET DE MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1973 en date du 10 décembre 2008, mandatait la firme Westburne pour un montant de 434 611,97 \$, taxes incluses, pour la fourniture, la livraison et la mise en service d'un centre de contrôle des moteurs du projet de modernisation de l'usine d'eau potable du secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le Service des projets immobiliers recommande l'avis de changement numéro 1 pour un montant supplémentaire de 78 651,18 \$, incluant les taxes, suite aux recommandations du consultant Roche ltée, Groupe-conseil, ces travaux étaient nécessaires pour donner suite à la fabrication du centre de contrôle des moteurs du projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'avis de changement numéro 1 pour un montant total de 78 651,18 \$, incluant les taxes, pour des travaux additionnels au contrat de fourniture, livraison et mise en service du projet de modernisation de l'usine de production d'eau potable du secteur d'Aylmer pour un contrat total de 513 263,15 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30342-004-71710	75 167,19 \$	Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Électricité - Automation
04-13493	3 483,99 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30342-005	75 167,19 \$		Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Structure
06-30342-004		75 167,19 \$	Usine de traitement des eaux potables - Aylmer - Électricité - Automation

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-750*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec offre un programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme d'aide pour la bibliothèque municipale, composée de dix bibliothèques réparties sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service des arts, de la culture et des lettres à faire une demande d'aide financière de 868 840 \$ auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Le trésorier est autorisé à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres, toute subvention reçue dans le cadre de ce programme.

De plus, la chef de la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres est mandatée pour agir comme représentante de la Ville de Gatineau dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-751

DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CLUB DE CURLING BUCKINGHAM INC. - 624-626, AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Club de Curling de Buckingham inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 624-626, avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Club de Curling Buckingham inc. pour l'immeuble situé au 624-626, avenue de Buckingham.

Adoptée

CE-2009-752

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 16 - 15 670,24 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 17 - 394 732,76 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 - 12 154,85 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 14 - 941 635,34 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 16, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 17 et la liste des embauches numéro 14 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 16	Pièces de comptes à payer	15 670,24 \$	27 avril au 1 ^{er} mai 2009
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	394 732,76 \$	27 avril au 1 ^{er} mai 2009
Liste des réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	12 154,85 \$	27 avril au 1 ^{er} mai 2009
Liste des embauches numéro 14	Embauche de personnel temporaire	941 635,34 \$	20 au 24 avril 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-753 <u>ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-16</u> POUR LA PÉRIODE DU 23 AU 29 AVRIL 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-16 d'un montant de 33 717,17 \$ pour la période du 23 au 29 avril 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-754

FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - ENTENTE DE SERVICES DE RÉALISATIONS D'AMÉLIORATIONS DU PROGICIEL D'ÉVALUATION - ANNÉE 2009 - 100 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services de réalisations d'améliorations du progiciel d'évaluation (Cyclope) est échue depuis le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission en vertu de l'article 573.3, paragraphe 2 de la Loi sur les cités et villes, le fournisseur étant le seul à pouvoir offrir le service sur le progiciel;

CONSIDÉRANT QUE la firme Solutions Consortech inc. a soumis à la direction du Service d'évaluation et des transactions immobilières, un projet d'entente de services de réalisations d'améliorations du progiciel d'évaluation (Cyclope) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de la firme Solutions Consortech inc. pour les services de réalisations d'améliorations du progiciel d'évaluation (Cyclope) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 pour un montant de 100 000 \$, incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15100-555-71711	95 570,32 \$	Évaluation - Entretien de logiciels
04-13493	4 429,68 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2009 DU MARATHON ING D'OTTAWA - CIRCUIT DE 5 KM - 24 MAI 2009 - 6 H À 11 H - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL - PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le circuit de 5 km sur le territoire de la ville de Gatineau, dans le cadre de l'édition 2009 du marathon ING d'Ottawa, nécessite la fermeture de rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues, salaires des policiers et cols bleus sont entièrement à la charge de l'organisme Corporation du marathon de la capitale nationale inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues de façon ponctuelle par tronçon, le dimanche 24 mai 2009, entre 6 h et 11 h, tel que défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2009 du marathon ING d'Ottawa, à savoir :

Rue Eddy – entre le pont des Chaudières et le boulevard

Alexandre-Taché

Boulevard Alexandre-Taché – entre les rues Eddy et Montcalm

Rue Montcalm – entre les boulevards Alexandre-Taché et Saint-Joseph

Boulevard Saint-Joseph – entre les rues Montcalm et Dumas

Rue Dumas – entre le boulevard Saint-Joseph et la rue Ducharme

Rue Ducharme – entre la rue Dumas et le boulevard Montclair

Boulevard Montclair – entre les rues Ducharme et Saint-Rédempteur

Rue Saint-Rédempteur – entre le boulevard Montclair et la rue Charlevoix

Rue Charlevoix – entre les rues Saint-Rédempteur et Eddy

Rue Eddy – entre les rues Charlevoix et de l'Hôtel-de-Ville

Rue de l'Hôtel-de-Ville – entre les rues Eddy et Laurier

Rue Laurier – entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard des

Allumetières

Pont Alexandra – en direction d'Ottawa

Le tout selon les conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du ministère des Transports du Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- assurer un nombre suffisant de policiers en devoir avec des vestes rouges appropriées pour diriger et contrôler la circulation;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances responsabilité et indemnisation désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$;
- au besoin, interdire le stationnement sur les rues mentionnées.

Les véhicules d'urgence et de services ainsi que les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'O.C. Transpo auront cependant accès à la rue Laurier.

CE-2009-756 <u>SUBVENTION DE 450 \$ - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE - 19 JUIN 2009 - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de la Société canadienne du cancer, à l'attention de monsieur André Guindon, 72, rue de Matapédia, appartement 11, Gatineau, Québec, J8T 6E5, à titre de subvention pour l'événement « Le Relais pour la vie » qui aura lieu le 19 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11406-972	100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond– Vanier - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11416-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-757 <u>SUBVENTION DE 1 000 \$ - LES AMIS DE WYCHWOOD - FÊTE CHAMPÊTRE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de Les amis de Wychwood, à l'attention de madame Christiane Thérien, 30, rue Butternut, Gatineau, Québec, J9H 3Z7, à titre de subvention pour une fête champêtre qui aura lieu le 7 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11401-972	1 000 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71481-692	1 000 \$		Frank Thérien - D'Aylmer - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-11401-972		1 000 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

SUBVENTION DE 1700 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE NORRIS -CE-2009-758 MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 700 \$ à l'ordre de la Légion royale canadienne, filiale Norris, à l'attention de monsieur Pierre Lalonde, président, 231, boulevard Maloney, C. P. 84098, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	150 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11414-972	300 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11413-972	50 \$	Richard Côté - De Bellevue - Subventions
02-11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11403-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11406-972	100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11412-972	500 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11416-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Adoptée

CE-2009-759 PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE À UNE ACTIVITÉ DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU **QUÉBEC - GATINEAU 2010**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer à une activité organisée par le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Gatineau 2010 qui aura lieu le 23 juin 2009.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du COFJQ-Gatineau 2010, à l'attention de monsieur Gilles Picard, C. P. 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11409-972	500 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-760

SUBVENTION DE 250\$ - ADOJEUNE INC. - MATINÉES SCOLAIRES DE L'ENTRAIDE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de monsieur Didier Durant, coordonnateur, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour l'organisation des matinées scolaires de l'entraide qui auront lieu le 13 mai 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11410-972	250 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-761

<u>SUBVENTION DE 825 \$ - LA GRANDE VISITE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 825 \$ à l'ordre de La grande visite de Gatineau, à l'attention de madame Frédérique Moulin, présidente, C. P. 79021, CSP Galeries de Hull, Gatineau, Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention pour la randonnée cycliste familiale qui aura lieu le 21 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11404-972	200 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11406-972	75 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - CLUB RICHELIEU DE HULL - 37° GALA BÉNÉFICE BIFTECK ET HOMARDS - 30 MAI 2009 - 425 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers André Laframboise, Pierre Philion, Denis Tassé, Claude Millette et Aurèle Desjardins à participer au 37^e Gala bénéfice bifteck et homards du Club Richelieu de Hull qui aura lieu le 30 mai 2009.

De plus, ce comité autorise monsieur le maire Marc Bureau à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre de Club Richelieu de Hull, C. P. 1472, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3Y3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11406-972	65 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	65 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond— Vanier - Subventions
02-11410-972	65 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11414-972	65 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11402-972	65 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-763

SOUMISSION 2009 SI 101 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR L'IMPLANTATION DE FEUX DE CIRCULATION AUX INTERSECTIONS LA VÉRENDRYE ET LAFRANCE ET DE L'HÔPITAL ET DE LA FUTAIE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c., 420, boulevrad Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour l'implantation de feux de circulation aux intersections La Vérendrye et Lafrance et de l'Hôpital et de la Futaie, le tout pour un montant total de 45 787,74 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 avril 2009, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30611-004-71712	43 759,49 \$	Amélioration de la sécurité - Passage à niveau et autres - Contrôle d'intersection - Feux de circulation
04-13493	2 028,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mai 2009.

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME PRISCILLIA LEVAC AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Priscillia Levac au poste de secrétaire II à la Section du développement organisationnel du Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Priscillia Levac sera celui de la classe 5, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Priscillia Levac est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conformément à la permanence de madame Julie Patrice, prévue le 30 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 - Service des ressources humaines - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-765

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-237 CONCERNANT LA MUTATION À L'ESSAI ET LA PERMANENCE DE MADAME SYLVIE GAGNÉ AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIRECTION ADJOINTE, PRÉVENTION ET SOUTIEN - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-237 en date du 11 février 2009, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de madame Sylvie Gagné au poste de secrétaire II à la Direction adjointe, Prévention et soutien au Service de sécurité incendie:

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Gagné a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau afin de réintégrer son poste de secrétaire II au Service de police (poste numéro POL-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-237 en date du 11 février 2009 afin de réintégrer madame Sylvie Gagné à son poste de secrétaire II au Service de police (poste numéro POL-BLC-005 au plan d'effectifs des cols blancs).

CE-2009-766 Abrogée par la résolution numéro CE-2009-947

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME SYLVIE PROULX AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION AQUATIQUE DU CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif(ve) à la Division aquatique du Centre sportif de Gatineau du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs (poste numéro LSC-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Sylvie Proulx au poste de commis administrative à la Division aquatique du Centre sportif de Gatineau du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs.

Le salaire de madame Sylvie Proulx sera celui de la classe 3, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Sylvie Proulx est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71316-112 – Programme – Complexe sportif – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-767* Modifiée par la résolution numéro CE-2009-1712*

$\frac{\text{MODIFICATIONS \grave{A} LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE}}{\text{L'INFORMATIQUE}}$

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1744 en date du 5 novembre 2008, acceptait la promotion à l'essai et la permanence de Luc Rancourt au poste de chargé de projets en géomatique et cartographie à la Section info-territoire du Service de l'urbanisme et du développement durable. Le poste d'analyste en géomatique au Service de l'informatique (poste INF-BLC-034 au plan d'effectif des cols blancs) est demeuré vacant;

CONSIDÉRANT QUE l'étude sur les besoins opérationnels effectuée par le Service de l'informatique indique des besoins de natures différentes;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'intention d'abolir le poste d'analyste en géomatique au Service de l'informatique (poste INF-BLC-034 au plan d'effectifs des cols blancs) a été envoyé conformément à l'article 10.04 de la convention collective des cols blancs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications à la structure organisationnelle du Service de l'informatique :

Abolition d'un poste d'analyste en géomatique

• abolir le poste d'analyste en géomatique au Service de l'informatique (poste INF-BLC-034 au plan d'effectif des cols blancs), classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs sous la gouverne du chef de division, Développement.

Création d'un poste de technicien en réseau

 créer le poste de technicien en réseau (poste INF-BLC-052 au plan d'effectifs des cols blancs), classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs sous la gouverne du chef de division, Infrastructure.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2009-768

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-MARC LACROIX AU POSTE DE RESPONSABLE DES PROGRAMMES AQUATIQUES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2009-172 en date du 10 février 2009, acceptait des modifications à la structure organisationnelle du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de responsable des programmes aquatiques du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs (poste numéro LSC-CAD-008 au plan d'effectifs des cadres) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Jean-Marc-Lacroix au poste de responsable des programmes aquatiques du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs (poste numéro LSC-CAD-008 au plan d'effectifs des cadres).

Le salaire de monsieur Jean-Marc Lacroix sera celui de la classe 4, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean-Marc Lacroix est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Jean-Marc Lacroix sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2009.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71316-115 – Programme – Complexe sportif – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME ANN AYOTTE AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire I au Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs (poste numéro ART-BLC-051 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Ann Ayotte au poste de secrétaire I au Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs.

Le salaire de madame Ann Ayotte sera celui de la classe 4, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que madame Ann Ayotte occupe ce poste depuis septembre 2008, la permanence lui est accordée à compter de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72133-112 – Salle La Basoche – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-770

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2008-1498 CONCERNANT LA MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CÉLINE MARTINEAU AU POSTE DE SECRÉTAIRE I - DIVISION DE L'ANIMATION CULTURELLE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1498 en date du 24 septembre 2008, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de madame Céline Martineau au poste de secrétaire I à la Division de l'animation culturelle du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE madame Céline Martineau a demandé de se prévaloir de l'article 10.18 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau afin de réintégrer son poste de secrétaire II au Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-012 au plan d'effectifs des cols blancs) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2008-1498 en date du 24 septembre 2008 afin de réintégrer madame Céline Martineau à son poste de secrétaire II au Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-012 au plan d'effectifs des cols blancs).

Adoptée

CE-2009-771

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JULIE BEAUREGARD AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIRECTION ADJOINTE, PRÉVENTION ET SOUTIEN - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II à la Direction adjointe, Prévention et soutien du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Julie Beauregard au poste de secrétaire II à la Direction adjointe, Prévention et soutien du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Julie Beauregard sera celui de la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Julie Beauregard est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22310-112 – Schéma de couverture de risques - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2009.

Adoptée

CE-2009-772

SOUMISSION 2008 SP 295 - RÉSILIATION DE CONTRAT - ÉLABORATION D'UN CADRE DE SOUTIEN EN ACTION COMMUNAUTAIRE - POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 15 décembre 2008, l'appel d'offres 2008 SP 295 pour l'élaboration d'un cadre de soutien en action communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-252 en date du 18 février 2009, adjugeait un contrat à monsieur Gilles Strasbourg pour l'élaboration d'un cadre de soutien en action communautaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Strasbourg a signifié son intention de résilier le contrat en date du 25 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et monsieur Gilles Strasbourg désirent mettre fin au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE ce comité résilie le contrat avec monsieur Gilles Strasbourg pour l'élaboration d'un cadre de soutien en action communautaire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier et en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le document « Transaction et quittance ».

Adoptée

MARC BUREAU
Me SUZANNE OUELLET
Maire et président
Comité exécutif

Greffier et secrétaire
Comité exécutif